



Résolution du CSE sur la désignation d'expert dans le cadre d'un Risque Grave à France 3 Poitou-Charentes

Réunion extraordinaire du CSE du 16 novembre 2023

Le vendredi 27 octobre 2023, à la veille de ses vacances, l'un des journalistes de la Rédaction de France 3 Poitou-Charentes a été victime d'un accident du travail en lien avec un mail virulent et vécu comme humiliant de la part de son rédacteur en chef. L'un des rédacteurs en chef adjoint a reçu dans la nuit du 27 au 28 octobre des messages très inquiétants de ce même salarié.

L'accident du travail du salarié a été constaté par son médecin traitant qui par conséquent l'a arrêté pour un mois. L'AT a été déclaré par l'employeur le 15 novembre.

A ce jour, la direction n'a proposé aucune enquête aux représentants de proximité sur cet événement grave.

Le lundi 30 octobre, suite à cet accident du travail et à une conférence de rédaction où plusieurs salariés ont exprimé leur mal-être, l'un des représentants de proximité a envoyé une alerte écrite au directeur régional et au DRH de Nouvelle Aquitaine. Ce mail est resté sans réponse écrite ; le directeur régional a contacté par téléphone la secrétaire de l'Instance de proximité pour rappeler l'existence d'un Comité de pilotage dédié aux Risques psycho-sociaux mis en place en septembre.

Le lundi 6 novembre, une motion de défiance contre le rédacteur en chef soutenue par une majorité de journalistes est diffusée en Nouvelle Aquitaine. Une salariée confiera à la CSSCT les propos humiliants du rédacteur en chef à son encounter.

Parallèlement, dans le cadre d'un questionnaire de la CSSCT sur les risques- psychosociaux envoyés aux salariés via les Représentants de proximité, des réponses alarmantes ont été reçues en provenance de cette rédaction.

Contactés par des élus de la CSSCT, les représentants de proximité ont décrit une situation dysfonctionnelle de longue date qui s'est aggravée depuis plusieurs mois :

- En juin dernier, une menace suicidaire a été proférée sur le lieu de travail par un journaliste qui est depuis en arrêt maladie.
- Le 3 juillet 2023, un liminaire de l'ensemble des représentants du personnel de l'antenne a dénoncé des faits graves et pathogènes : « *En Poitou-Charentes, ça pleure aussi, souvent ça craque et c'est sans d'autres choix qu'on sort de chez le médecin avec un arrêt de travail (...). les tensions dans la fabrication du journal et pendant sa diffusion persistent, le résultat antenne s'en ressent. Les personnels sont fatigués du manque d'organisation qui engendre un stress permanent et une pression inutile sur l'ensemble des salariés : des conducteurs qui se modifient incessamment jusqu'à mettre l'antenne en péril ; le montage à qui l'on demande, par exemple, des off à la dernière minute alors que cela pouvait être anticipé bien plus tôt ; les réécritures parfois mot à mot qui déstabilisent les journalistes et les monteurs les plus confirmés ; le mixage qui se voit submergé en fin de vacation ; le manque de confiance et de crédit accordé aux reporters sur le terrain ; la régie fatiguée du manque de réactivité des encadrants pendant les directs ; une charge mentale accrue chez les assistantes ; le non-respect du droit à la déconnexion... Nous parlions, il y a peu, en réunion interservices, d'infantilisation... Que penser alors des recadrages et convocations en série dans le bureau du rédacteur en chef, ou par téléphone ? Cette pratique très récente illustre parfaitement le **basculement vers un management autoritaire vécu comme méprisant par les salariés.** »*
- Suite à ce liminaire, une réunion exceptionnelle interservices est organisée le 7 juillet, à l'antenne de Poitiers en présence de la DSQVT. Une synthèse des RP évoque de nouveau les plaintes des salariés.
- Suite à ces événements le Comité de pilotage évoqué ci-dessus sera lancé en septembre et piloté par le responsable financier de Nouvelle Aquitaine. Une seule représentante du personnel y participe.

Aujourd'hui force est de constater que ce comité de pilotage n'est pas adapté à cette situation urgente. Pour rappel, les nombreux Copil mis en place dans le Réseau ont pratiquement tous échoué, le DRH du Réseau avait d'ailleurs annoncé leur volonté de les arrêter en CSSCT.

Au vu de cette succession d'incidents et de témoignages qui évoquent à plusieurs reprises des agissements hostiles répétés de la part de certains encadrants éditoriaux, au vu des troubles déclarés dans les questionnaires RPS, au vu de l'accident du travail d'un des journalistes, les élus du CSE considèrent que la rédaction de France 3 Poitou-Charentes est confrontée à un Risque grave ; en accord avec les représentants du personnel locaux et la CSSCT, ils décident donc de voter une expertise sur le périmètre de l'antenne.

Le CSE désigne le cabinet SECAFI habilité par le Ministère du Travail, 20-24 rue Martin Bernard, 75 647 Paris Cedex 13, pour réaliser cette expertise.

L'expert devra :

- Établir un état des lieux et un diagnostic complet des situations de travail des personnels concernés afin d'identifier et de caractériser les facteurs managériaux et organisationnels générateurs des risques professionnels susceptibles de porter atteinte à la santé physique et psychique des salariés
- Une analyse des effets de ces conditions de travail sur la santé et la sécurité des personnels, permettant d'identifier et de caractériser plus particulièrement dans les situations de travail concernées les phénomènes de mal-être et de souffrance au travail et leur mode d'expression (stress, épuisement, conflits, dégradation des résultats du travail, démotivation, isolement, conflictualité, fuite, etc.).
- Aider le CSE à formuler des pistes et propositions d'amélioration des conditions de travail, de prévention et de sécurité. Ainsi que toutes autres initiatives permettant d'éclairer le CSE, la CSSCT et les RP sur les particularités de ces situations de travail et sur les facteurs participants à la survenue d'incidents tels que ceux mentionnés dans cette délibération.

Le CSE donne mandat à Alain Bortot, RP à Poitiers, Bruno Espalieu, Rabéa Chakir-Trébosc et Karine Cévaër élus CSSCT pour coordonner les relations entre l'expert, la direction et les représentants du Personnel.

Nombre de voix : 19 voix pour et 1 abstention sur 20 présents
La CGT, la CFDT, le SNJ, FO et SUD s'associent

Paris, le 16 novembre 2023